

REGISTRE CENTRAL DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS DES PERSONNES MORALES COMMENT ADAPTER L'IDENTIFICATION DES AYANT-DROITS ÉCONOMIQUES ET LES APPROCHES KYC AVANT JUIN 2023 ?

28 mars 2023, Hôtel Métropole, Genève

14.00 - 15.00

Comment analyser le Projet de Loi et l'étendue de sa portée ?

- Quelle procédure d'identification des bénéficiaires effectifs doit être suivie ?
- Que doivent faire les intermédiaires financiers dans le cas où les ayant-droit économiques ne sont pas identifiables ou incertains ?
- Que doivent faire les intermédiaires financiers s'ils découvrent que l'identité des ayant-droit économiques est erronée ?
- Comment les intermédiaires financiers doivent-ils justifier qu'ils ont bien rempli leurs obligations d'identification du bénéficiaire économique ?
- Comment vérifier si l'identité du bénéficiaire économique est bien correcte ? Que faire en cas de doute ?
- Quelles sont les sanctions en cas de manquement dans l'identification des bénéficiaires économiques ?

Aurélia Rappo, Avocate Associée, Pétremand & Rappo Avocats SA, Lausanne

15.00 - 16.00

Identification des bénéficiaires économiques et registres internes des bénéficiaires

- Quelles précautions prendre lors de la sauvegarde par les professionnels suisses des données concernant les bénéficiaires économiques sur leur registre interne ?
- Dans quelles conditions les données des bénéficiaires économiques peuvent être transférées sur demande aux autorités fiscales ?
- Quelles précautions prendre pour la protection des données des bénéficiaires ?
- Quelles sont les sanctions en cas de manquements dans la sauvegarde des données des clients ?
- Projet de Loi à venir concernant le registre suisse des bénéficiaires économiques :
 - Pourquoi les professionnels suisses devront-ils transférer les données de leurs registres internes au registre centralisé suisse ?
 - Quels seront les enjeux et les menaces de ce registre pour les professionnels suisses ?
 - Quelles seront les similitudes et différences entre le registre suisse et les registres internes actuels ?

James F. Reardon, Senior Associate, MLL Meyerlustenberger Lachenal Froriep Ltd, Genève

16.00 - 16.20

Pause-café

16.20 - 17.20

Quels sont les enjeux et les risques des contrôles KYC en lien avec la mise en place du registre des bénéficiaires effectifs des personnes morales ?

- Quelles informations nécessitent une mise à jour régulière et à quelle fréquence ?
- Relations terminées avec les clients : combien de temps les données doivent-elles être conservées ?
- Quels éléments doivent attirer l'attention des intermédiaires suisses sur des situations potentiellement irrégulières de leurs clients ?
- Quand les intermédiaires financiers doivent-ils envisager de mettre un terme aux relations avec les clients problématiques ? Quelle procédure doivent-ils suivre à ce propos ?
- Sur quels éléments les intermédiaires financiers doivent-ils avoir une attention particulière ?
- Quels sont les indices montrant aux intermédiaires financiers qu'ils pourraient s'exposer à des situations répréhensibles ?
- À quels risques juridiques s'exposent-ils ?
- Comment améliorer les procédures internes pour respecter pleinement le cadre législatif suisse ?

Sonja Maeder Morvant, Avocate associée, Reiser Avocats, Genève

17.20

Fin de la conférence

FORMAT PRÉFÉRÉ : **ONLINE** **PRESENTIEL**

FRAIS D'INSCRIPTION : 595 CHF

VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE PAR :

• Tél : +33 982 440 575

• Fax : +33 483 076 487

• E-mail : contact@fnixevents.com

• Formulaire d'inscription :

Nom.....

Société..... Fonction.....

Adresse.....

Code postal..... Ville..... Pays.....

Téléphone..... Fax..... E-mail.....

VOUS SOUHAITEZ PAYER PAR :

Virement bancaire Carte de crédit* (*EUR seulement, les cartes AMEX ne sont pas acceptées) No. de carte..... Date d'expiration.../.../...

RABAIS :

En cas d'inscriptions multiples, un rabais de 10% sera appliqué sur les frais d'inscriptions payés par les deuxièmes et additionnels participants. Si vous voulez inscrire plus de 3 participants, veuillez nous contacter à l'adresse contact@fnixevents.com pour recevoir une offre personnalisée.

ANNULATION :

Il n'y a pas de frais d'annulation pour les annulations reçues plus de 30 jours avant la conférence. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation moins de 30 jours avant la conférence. Dans ce cas, les participants peuvent se faire remplacer ou bénéficier d'une note de crédit correspondant au montant payé et utilisable durant un an pour n'importe lequel de nos événements. Toutes les annulations doivent être formulées par écrit par fax au +33 483 076 487 ou par e-mail à l'adresse contact@fnixevents.com. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme en cas de situations impondérables indépendantes de leur volonté.